

Infos Sud Éducation Calvados

Supplément n°1 au n°37 — Janvier 2008

Numéro spécial E.V.S.

Le 22 novembre, SUD Éducation a organisé un stage « Précarité ». Devant le succès que nous avons rencontré la tenue d'un deuxième stage s'impose: ce sera chose faite le 10 avril. Un courrier spécifique avec les modalités d'inscription vous parviendra ultérieurement.

De nombreux thèmes ont été abordés dont vous trouverez les échos dans ce journal.

En règle générale, les Emplois Vie Scolaire sont très majoritairement des personnels satisfaits du travail accompli, de l'accueil qui leur est réservé dans la plupart des écoles.

Parfois, pourtant, il semble que des enseignants fassent preuve d'une indifférence qui touche au mépris à leur égard. Que dire quand une personne est obligée de faire plusieurs kilomètres tous les midis pour aller manger parce que personne n'a eu l'idée de lui proposer de bénéficier du four micro-ondes de la salle des maîtres et de s'asseoir à la même table que les enseignants ? Un peu de convivialité et la vie quotidienne se trouverait transformée ! Il arrive aussi que les EVS assurent des missions qui ne sont pas de leur ressort : faire les photocopies des enseignants, jouer systématiquement les « dames pipi », et, plus grave car totalement illégal, surveiller seuls les récréations ...

Cependant, beaucoup d'entre eux souhaiteraient être embauchés définitivement d'autant que l'utilité de leurs missions ne fait aucun doute, surtout lorsqu'il s'agit d'aider à l'intégration d'enfants handicapés.

Et au mois de juin ?

Rien de nouveau pour le moment. Tous les contrats (CAV ou CAE) prennent fin en juin 2008. Pourtant les missions qui leur sont confiées seront toujours à remplir, les enfants handicapés seront toujours là et il faudra bien trouver une solution pour eux. SUD Education réclame la titularisation des personnes en place (avec un statut de fonctionnaire). Mais c'est une grande bataille contre la politique antisociale de ce gouvernement.



Elections aux prud'hommes : attention urgence !

Le tribunal des prud'hommes sert à juger les conflits entre les salariés et les employeurs. Il est composé de représentants des patrons et de représentants syndicaux. Dans l'affaire des ex-Moulinex, c'est grâce à ce tribunal et à l'action des syndicats (notamment de SUD Industrie) que les anciens ouvriers ont obtenu des dédommagements importants (de 6 000 € à 55 000 €). **Les personnes en CAV et en CAE votent aux prud'hommes.** Si vous êtes en CAV ou en CAE votre employeur doit vous inscrire sur les listes électorales de la mairie de votre domicile **avant le 31 janvier 2008**, pour vous permettre de voter en décembre 2008. Vérifiez auprès de votre employeur qu'il a bien effectué cette démarche avant la fin janvier 2008 !

Prime de retour à l'emploi : du nouveau !

Si vous n'avez pas perçu la prime de retour à l'emploi parce que vous avez été embauché(e) avant le 1er octobre 2006 et que vous avez eu un renouvellement de votre contrat après le 1^{er} octobre 2006 AVEC UNE MODIFICATION depuis : horaires différents, lieu d'exercice différent ou missions différentes par exemple, vous pourriez éventuellement prétendre au paiement de la prime de retour à l'emploi (1000€), selon la lettre-circulaire 2007 du 31/10/07 n°153. Auquel cas, faites-en la demande auprès de l'organisme (CAF pour les RMI et API ou ASSEDIC pour les ASS) en faisant référence à cette lettre-circulaire et en apportant la preuve de la modification.

Validation des Acquis d'Expérience

A la fin de votre contrat, l'Education Nationale ne pourra pas vous délivrer de Validation des Acquis d'Expérience car votre contrat malheureusement ne dure que deux ans. Par contre, elle doit vous fournir une attestation de compétences qui peut être un élément pour l'accès à la VAE. Par exemple, si vous souhaitez obtenir de cette façon le CAP petite enfance, le fait de vous être occupé(e) pendant plusieurs mois d'enfants peut compter, si par ailleurs vous avez déjà travaillé en crèche. Il vous faudra donc être extrêmement attentif/-ve à la façon dont cette attestation sera formulée pour que vous puissiez vous en servir. Ce sera l'un des points traités lors du stage prévu en avril.

Un nouveau syndicat: Solidaires Précaires Chômeurs

Le 18 décembre s'est créé le syndicat **Solidaires Précaires et Chômeurs (SPC)** de Basse Normandie qui rassemble des Précaires et Chômeurs et des Syndicats dans une même structure.

Depuis la fin des années 70 le nombre de chômeurs n'a fait qu'augmenter pour atteindre aujourd'hui environ 4 millions de chômeurs (vrais chiffres). En même temps, on assiste au même phénomène au niveau de la précarité.

Les précaires ne peuvent pas avoir le même type de syndicalisme que les autres travailleurs. Quand on passe d'un secteur à un autre avec des périodes de chômage entre temps, ce n'est pas possible. Il ne faut jamais oublier que le parcours d'un précaire-chômeur c'est des temps de chômage, des temps de travail à durée déterminée (souvent courte) dans divers secteurs professionnels, des temps de formation. Il faut donc qu'il combatte des patrons, les Assedic, diverses administrations, etc... C'est donc dans un syndicat où tous ces combats sont menés qu'il peut se retrouver; ni un syndicat classique ni une association ne peuvent répondre à tout cela.

La création du syndicat **SPC** (Solidaires Précaires Chômeurs) correspond justement à cette volonté de ne pas laisser de côté les travailleurs et travailleuses les plus exposés de notre société.

Pour notre type de syndicalisme, le travail est un droit et un revenu est un dû.

**Pour contacter Solidaires Précaires
et Chômeurs:
syndicatssolidaires-bn@orange.fr**

témoignage n°1

Je m'appelle N., je suis âgée de 3 ans et je suis autiste.

Je suis accueillie toute la journée dans mon école maternelle en petite section à D.

J'ai la chance d'avoir à mes côtés toute la journée S. qui est employée en contrat d'avenir en tant qu'"agent école maternelle" (c'est ce qui est inscrit sur son contrat).

Malheureusement son contrat prend fin en mars 08, et pour le moment on parle de la remplacer par une A.V.S.I. (bien sûr on lui a proposé le poste, mais elle a refusé vu les conditions de travail et surtout le nombre d'heures).

Ma maîtresse, qui est la directrice, a tout essayé pour que S. reste avec moi jusqu'à la fin de mon année scolaire. Mais l'Education nationale a refusé en précisant bien que son contrat avait épuisé sa durée qui était de 2 ans.

Tout le monde (S., la directrice, les 2 institutrices, les 2 ATSEM.) s'entendent très bien, se rendent mutuellement des services, communiquent beaucoup entre elles pour demander conseils, se confier ou échanger des idées ou opinions.

La nouvelle directrice a même aménagé une pièce avec un réfrigérateur et un micro-onde pour que S. et C. puissent déjeuner sur place.

C'est une vraie équipe professionnelle au service de l'enfant et S. a été de suite intégrée à part entière avec gentillesse et simplicité.

C'est pour cette raison que cela ennuie beaucoup S. de quitter ce cadre et ce milieu de travail qui lui était agréable, où elle a tissé des liens et dans lequel elle s'est beaucoup investie.

Le seul souci que S. rencontre c'est avec son employeur (problèmes de feuilles de paie, virement de salaire, autorisations d'absences, notations de faux sur la convention du contrat d'avenir, refus de formation, etc...).

Tout son espoir est placé dans la V.A.E qu'elle entreprend personnellement (à ses frais et sur son temps personnel) pour mettre un terme à ces contrats précaires.

Car elle avait espoir de sortir de cet engrenage en signant ce contrat puisqu'il y était promis une formation.

En fait, ce contrat d'avenir n'a été que mensonges et manipulations !

témoignage n°2

EVS : Emploi de Vie Scolaire. C'est mon travail ! Cela englobe beaucoup de choses et c'est une activité très intéressante mais ça n'est pas du tout ce qui paraissait sur l'annonce ANPE lorsque j'y ai répondu. L'intitulé du poste était : Assistant administratif auprès des directeurs d'écoles. Assistant de direction, quel emploi prestigieux et j'y ai cru ! Comme beaucoup de monde, j'ai été recruté et suis devenu EVS. C'est déjà moins prestigieux mais j'adore mon travail et ce que j'y fais. Concrètement, j'aide l'ensemble de l'équipe enseignante de l'école dans laquelle je travaille et cela de différentes manières car mes tâches sont variées :

La bibliothèque : gérer les emprunts, les retours et le rangement, couvrir et restaurer des livres, mettre à jour la base informatique.

Une partie des montages et photocopies. C'est toujours demandé si poliment, et cela me permet parfois de découvrir des choses que je ne connais pas.

Couvrir et réparer certains livres qui font partie des classes.

Assister les enseignants lors des ateliers informatiques.

Accompagner les sorties scolaires.

Vingt-six heures par semaine ce n'est pas beaucoup et un modeste salaire en est la conséquence. Mais cela me donne le temps de m'occuper de ma fille dont j'ai la garde une semaine sur deux, et de m'investir dans la vie de l'association sportive dont je suis un des membres du conseil d'administration. Avec plus de travail et des horaires différents je serais bien plus pénalisé. Aujourd'hui, cela me convient tout à fait.

LE 24 JANVIER, TOUS EN GREVE !

Le gouvernement s'amuse à opposer les statuts (public/privé) et les acquis des uns et des autres. Or le statut des Fonctions Publiques a été conçu pour assurer la continuité du service, l'égalité de traitement des citoyens et l'indépendance de l'agent public à l'égard du pouvoir politique.

En supprimant 22 000 emplois dans la fonction publique, pour embaucher des personnels précaires mal payés et corvéables à merci, tout le monde trinquera: fonctionnaires, salariés et usagers et les services rendus aujourd'hui à la population ne le seront plus demain.

Pour préserver les Fonctions Publiques, garantir de meilleurs salaires et conditions de travail, il faut dès maintenant l'union de toutes et tous.

Il faut faire de cette journée une étape importante pour la construction d'une grève reconductible interprofessionnelle. Public, privé, salariés, précaires et chômeurs, c'est TOUS ENSEMBLE qu'il nous faut riposter.

**MANIFESTATION A 10H 30
JEUDI 24 JANVIER
Place Saint-Pierre à Caen**

A l'appel de Solidaires, CGT, FSU, FO, CFDT, CFTC, UNSA

**ASSEMBLEE GENERALE
DES PERSONNELS DE
L'ÉDUCATION**

A 14 H 30 A L'IUFM DE CAEN

<http://sud.education.free.fr>



Déposé le 18 janvier 2008

SPECIAL E.V.S.

Directrice de la publication : Jutta Walz
Trimestriel

Prix public : 1 euro le n°.

CPPAP: 0111 S 05665

ISSN: 1774-7708

Imprimé par nos soins